

Cursus sur  
**2 ans**Formation  
continue

Compagnie des Conseils  
et Experts Financiers

# DEVENEZ

## SPÉCIALISTE EN ÉVALUATION D'ENTREPRISES

### Formation Spécialisation en évaluation d'entreprises

Formation dispensée à des professionnels par des professionnels, tous praticiens de l'évaluation d'entreprises et de droits sociaux.

Les objectifs de la formation consistent :

- à approfondir et actualiser les connaissances de ces professionnels,
- à développer une application professionnelle et pragmatique,
- et, à créer un environnement d'échanges d'expérience entre les participants.

La formation a notamment pour objet de développer chez ces praticiens une approche de conseil leur permettant de faire évoluer leur pratique professionnelle.

**Compagnie des Conseils & Experts Financiers**  
Formation « Spécialisation en évaluation d'entreprises »

6 avenue Mac Mahon - 75017 PARIS

Contact : Sylvie Gaillet-Latté, déléguée générale  
Téléphone : 01 44 94 27 70 - Télécopie : 01 44 94 14 89  
ccefsl@ccef.net.fr - site : www.ccef.net

© BGC Toscane 2019/09/21/14/17

# Observatoire des valorisations 2019 Taux d'actualisation et multiples de valorisation

## Sommaire

<b>Préface</b>	
par André-Paul Bahuon, Président de la CCEF .....	5
<b>Introduction</b>	
par Maud Bodin-Veraldi, Coordinatrice du groupe de travail de la CCEF .....	7
<b>Partie I</b>	
<b>Méthodologie de calcul pour la détermination du coût du financement en fonds propres – société cotée / société non cotée</b> .....	9
<b>Partie II</b>	
<b>Le coût du capital pour la France et ses composantes - 2019</b> .....	12
<b>Partie III</b>	
<b>Le calcul du bêta sectoriel – année 2019</b> .....	14
<b>Partie IV</b>	
<b>Le calcul du bêta sectoriel incluant la dette de l'entreprise que l'on évalue</b> .....	16
<b>Partie V</b>	
<b>Calcul du coût du financement en fonds propres (Cost Of Equity ou COE) pour une société cotée et non cotée</b> .....	19
<b>Partie VI</b>	
<b>Méthodologie de calcul pour la détermination du coût moyen pondéré du financement des capitaux investis</b> .....	21
<b>Partie VII</b>	
<b>Les multiples de valorisation – sociétés non cotées</b> .....	27
<b>Annexes</b> .....	29

Homologuée par :      Labellisée par :



Convergence - Hors-série n°5 de la Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CCEF) - Association Loi 1901 - Propriété intellectuelle : ©CCEF  
Directeur de la publication : André-Paul Bahuon.  
Hors-série n°5 « Observatoire des valorisations 2019 - Taux d'actualisation et multiples de valorisation ».  
Rédactrice en chef : Maud Bodin-Veraldi - Assistée de Sylvie Gaillet-Latté.

ISSN : 2648-2223- dépôt légal à parution  
Éditeur : © BGC Toscane - Photos : © Shutterstock  
Imprimeur : Imprimerie Print Conseil

CCEF - 6 avenue Mac Mahon, 75017 Paris - Tél : 01 44 94 27 70  
Tarif adhérent : abonnement annuel à la revue Convergence : 72 € TTC / tarif unitaire 60 € TTC / Hors-série 40 € TTC  
Tarif non-adhérent : abonnement annuel à la revue Convergence : 129,60 € TTC / tarif unitaire : 60 € TTC / Hors-série 60 € TTC



# FORMATION

## ÉVALUATION DES PRÉJUDICES

### Formation

## Évaluation des préjudices économiques et financiers

Formation innovante et certifiante n'ayant pas d'équivalent dans ce domaine. Elle s'adresse aux divers intervenants dans le domaine du contentieux.

Elle est construite par des professionnels, avocats spécialisés et experts judiciaires rompus à ces missions, au bénéfice des professionnels.

Les objectifs de la formation consistent à :

- **Donner** les moyens d'accompagner les entreprises dans la procédure judiciaire.
- **Apporter** les connaissances techniques et juridiques permettant de définir la stratégie à suivre pour défendre les intérêts de l'entreprise,
- **Développer** :
  - l'interprofessionnalité entre les experts juridiques et les experts financiers,
  - de nouvelles missions dans le cadre de la collaboration nécessaire en la matière entre avocats et experts financiers.
- **Bénéficier** d'un certificat de compétence délivré par la CCEF.

Compagnie des Conseils & Experts Financiers  
Formation "évaluation des préjudices"

6 avenue Mac Mahon - 75017 PARIS

Contact : Sylvie Gaillet-Latté, déléguée générale

Téléphone : 01 44 94 27 70 - Télécopie : 01 44 94 14 89

ccef@ccef.net - site : www.ccef.net

# Éditorial

## Taux d'actualisation et multiples de valorisation des sociétés non cotées - 2019



Par André-Paul Bahuon,  
Président de la CCEF

Nous sommes au rendez-vous. Pour la troisième année consécutive, le groupe d'experts désignés par la CCEF rend son travail, qui est devenu très rapidement au sein de notre profession et bien au-delà maintenant, une référence.

D'ailleurs, le cahier « Hors-Série » qui contient les résultats de l'Observatoire est devenu au fil du temps l'un des plus demandés, en dehors de nos abonnés. Cette demande illustre l'impact que ce travail peut avoir à l'extérieur de nos métiers.

Je remercie bien entendu le groupe de travail d'avoir respecté ses engagements et ce, pour le plus grand bien de nos adhérents.

Cette année, des évolutions importantes de méthodologie ont été mises en place par le groupe de travail. Je citerai un seul exemple : celui ayant trait à la liquidité des titres.

Pendant son « tour de France », en 2018, le groupe de travail a été de nombreuses fois interrogé sur le concept de « négociabilité » des actions. C'est à juste titre que ces interrogations se sont immiscées au centre des discussions.

En effet, depuis la crise mondiale de 2008, nous savons tous que le marché ne peut fournir de données pertinentes qui si ce dernier fonctionne harmonieusement et la liquidité des titres est une des conditions-clés de cette harmonie.

Le lecteur découvrira, avec satisfaction je l'espère, la réponse fournie par le groupe de travail sur ce point épineux. Il faut reconnaître qu'ils ont eu raison d'avoir réfléchi sur ce point. Mais surtout ils ont apporté une réponse qui possède, à mon sens, une double vertu : elle est pertinente et surtout elle est originale.

Je crois pouvoir dire que le travail rendu cette année a pour moi valeur d'exemple. On y trouve les réponses que les évaluateurs se posent en permanence dans l'exercice de leur métier. De surcroît, ces réponses l'ont été avec toute la rigueur qui s'impose pour un travail qui ambitionne d'être la référence.

En tant que Président de la CCEF, je ne peux que me féliciter de cette ambition affichée. Je sais qu'ils ont réussi leur pari et j'affiche avec eux une grande certitude sur l'avenir de ce travail.

Votre dévoué,